
8.5. INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a procédé à un appel d'offres public pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées pour la date d'ouverture des soumissions le 25 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'écart considérable de prix entre les deux soumissions;

CONSIDÉRANT que les prix soumis ne sont pas représentatifs du montant estimé pour ce contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

De rejeter les soumissions reçues relativement à l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie dans le cadre de l'appel d'offres TP-INSP-BF-2504-2024 et de n'octroyer aucun contrat.



OUVERTURE DES
SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION	# TP-INSP-BF-2504-2024
TITRE DE L'APPEL D'OFFRES	POUR LA FOURNITURE DU SERVICE D'INSPECTION ET D'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE 2024-2025
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	25 avril 2024 à 10h00 à la salle du conseil

PREMIERE SOUMISSION

Identité du soumissionnaire : HYDRA-SPEC INC.

Phases	Montant en dollars
<i>Inspection régulière / BF</i>	
<i>120 bornes d'incendie (approximatif) / 2024</i>	<i>9540</i> \$
<i>120 bornes d'incendie (approximatif) / 2025*</i>	<i>9540</i> \$
<i>SOUS-TOTAL</i>	
<i>TPS 5 %</i>	\$
<i>TVQ 9,975%</i>	\$
<i>TOTAL</i>	\$
	\$



DEUXIÈME SOUMISSION

Identité du soumissionnaire : SIMO

Phases	Montant en dollars
Inspection régulière / BF	
120 bornes d'incendie (approximatif) / 2024	3050.40 \$
120 bornes d'incendie (approximatif) / 2025	2244.00 \$
SOUS-TOTAL	
TPS 5 %	\$
TVQ 9,975%	\$
TOTAL	\$
	\$

LES ENVELOPPES ONT ÉTÉ OUVERTES EN PRÉSENCE DES PERSONNES PRÉSENTES.

TÉMOINS :

Dominique St-Pierre
NOM

Dominique St-Pierre
SIGNATURE

Eric Songerie
NOM

Eric Songerie
SIGNATURE

ANNICK LAFONTAINE
RESPONSABLE DES APPELS D'OFFRES

Annick Lafontaine
SIGNATURE

25/04/2024
DATE